

Adresse de la société populaire de Sens à la Convention nationale,
lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Sens à la Convention nationale, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au
8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 21;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21123_t1_0021_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

n

[*La société populaire de Sens à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (39)

Citoyens Représentans

La société vivement frappée de la vérité et de l'utilité des principes qui vous ont dictée votre dernière adresse au peuple français, s'empresse de vous en témoigner son entière satisfaction. Elle vous assure que constamment attachée à ces principes, elle n'en dévierait jamais, et que fermement unie à la Convention nationale, elle concourra de tous ses moyens à conserver et maintenir l'unité et l'indivisibilité de la république pour laquelle nous sommes tous disposés à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Salut et fraternité.

JACQUELIN, *président*
et une signature illisible.

o

[*La société populaire et les corps constitués de Rocher-de-la-Liberté à la Convention nationale, le 20 vendémiaire an III*] (40)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Représentans,

Nous avons toujours été les sincères amis de la liberté, autant nous opposâmes d'efforts contre les tentatives du fédéralisme et de la Vendée (41) autant nous en opposerons contre les sectateurs de l'infâme Robespierre.

Quand la faction de ce tyran fut connue, nous n'attendîmes pas l'événement de son supplice; et séance tenante (le 12 thermidor) nous vous adressâmes l'expression des sentimens de gratitude et de confiance que vous assurent le courage et la fermeté que vous déployâtes pour poursuivre et faire punir ce scélérat et ses complices.

Notre ralliement fut et sera toujours autour de la Convention; c'est dans les momens d'orage que nous en avons donné la preuve et la garantie.

Vous resterez à votre poste, Représentans fidèles, la volonté nationale vous ordonne de ne pas le quitter avant que toutes les factions soient détruites et que nos victoires dans l'intérieur égalent celles de nos braves frères d'armes sur les tyrans coalisés.

Le supplice de Robespierre nous a présagé le règne de la justice destinée à faire punir le conspirateur en rassurant l'innocent.

Nos espérances ne sont pas déçues.

Représentans du peuple souverain, vous sou-

tiendrez impertubablement l'autorité nationale, une et indivisible qui ne réside que dans le sein de la Convention nationale.

Les sociétés populaires flambeau de la surveillance qui ont si souvent et si efficacement opéré pour le bonheur de la Patrie, vous seconderont de tous les efforts de leur zèle et continueront d'être en professant la soumission aux loix, les colonnes de l'édifice majestueux que vous avez élevé à la Liberté.

L'adresse au peuple français va servir d'égide et de rempart aux citoyens vertueux qui auraient pu marcher à pas incertains, quant à nous, toujours fermes, toujours amis de l'ordre social autant qu'ennemis des fripons et des factieux, nous saurons mourir s'il le faut pour défendre les principes salutaires que la Représentation nationale développe dans cette adresse énergique et qui sont les nôtres.

Vive la République.

FOUCHER, *président*
et sept autres signatures illisibles.

Le conseil général de l'administration du district du Rocher-de-la-Liberté, réunie en séance publique, qui a entendu la lecture faite par son président de l'adresse de la société populaire du Rocher-de-la-Liberté, à la Convention nationale, déclare que les principes de cette adresse sont les seuls, qu'il les a déjà exprimé plusieurs fois à nos représentans et surtout dans son adresse du 18 thermidor où il a demandé la punition des complices de l'infâme Robespierre et de tous les conspirateurs, il le répète encore et son dernier vœu sera pour l'affermissement de la république purgée de tout despotisme et de toute faction, et basée sur l'humanité, la justice et la vertu, le bonheur au peuple, soumission aux loix, respect à la Convention nationale.

Suivent huit signatures dont celle de l'agent national près le district, DENICK.

Les membres du tribunal du district aiant entendu la lecture de l'adresse de la société populaire à la Convention nationale en trouve les principes parfaitement conformes à ceux qu'ils professent et ont déjà manifestés dans leur adresse sur les événemens des 9 et 10 thermidor, ils y donnent leur adhésion et jurent de professer et propager ceux contenus dans l'adresse aux français.

FOUCHER, *président*
et quatre autres signatures illisibles.

Les membres composans le bureau de conciliation du district du Rocher-de-la-Liberté, réunis aiant pris lecture de l'adresse de la société populaire à la Convention nationale adhère aux principes qu'elle énonce et se fera un devoir scrupuleux de propager ceux que contient l'adresse aux Français.

Trois signatures illisibles.

Le comité révolutionnaire du district ayant pris lecture de l'adresse y donne l'adhésion la plus formelle et fait hommage à la Convention

(39) C 325, pl. 1403, p. 3.

(40) C 325, pl. 1403, p. 4.

(41) Ce dernier mot a été rajouté.